



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerlaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 307.03692



F 160860

Rési code : 1

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerlaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :		Installation :		Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :	
Nom, Prénom : HEDAN, CAMILLE	Nom, Prénom : HABITATION	Nom, Prénom : HEDAN, CAMILLE		Nom, Prénom : HEDAN, CAMILLE	
Adresse : RUE DES MOUTS, 1	Adresse : RUE DES MOUTS, 1	Adresse : RUE DES MOUTS, 1		Adresse : RUE DES MOUTS, 1	
N° carte d'identité :	CP + Commune : GALO, HAM-SUR-HEUSE, WALLONNES	CP + Commune : GALO, HAM-SUR-HEUSE, WALLONNES		CP + Commune : GALO, HAM-SUR-HEUSE, WALLONNES	
N°TVA : BE	Tél. : /	Tél. : /		Tél. : /	

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE») 0

<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation	<input type="checkbox"/> Avant le 1/10/1981
<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)	<input type="checkbox"/> Unité de travail	<input checked="" type="checkbox"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="checkbox"/> Installation de chantier	<input type="checkbox"/> À partir du 1/06/2020
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="checkbox"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="checkbox"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="checkbox"/> Installation de production décentralisée	
Dérogations Partie 8 : <input checked="" type="checkbox"/> Appliquées <input type="checkbox"/> Pas appliquées	<input type="checkbox"/> Autre installation :	

Données générales de l'installation électrique : Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° 1 Date 17/07/20

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
Nom distrib. :	Compt. kWh n° : 327.116.41	Index jour : 110229	Compt. kWh exclusif nuit :
Protection branchement (A) :	<input checked="" type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100	n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input checked="" type="checkbox"/> mono 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V	Type prise de terre : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input checked="" type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100	Schéma MLT : <input checked="" type="checkbox"/> TT <input type="checkbox"/>	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : 2 X 120 mm² - Type : EXVB	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA	Nombre de tableaux : 4
<input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)		Nombre de circuits terminaux : 19	

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Matériel mobile	<input type="checkbox"/> Matériel fixe	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : 6,64 Ω		Isolément général : 29,9 MΩ		Continuité (équipot., PE)		Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était scellé <input checked="" type="checkbox"/> a été scellé <input type="checkbox"/> n'a pas été scellé <input type="checkbox"/> ne peut pas être scellé				Schémas et plans signés (Oui) Non			

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	
Nouvelle installation	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions constatées	
Installation existante	
<input type="checkbox"/> Néant	
Remarques	Relevée d'infraction du rapport 306.96.922
<input type="checkbox"/> Néant	

Conclusion :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).
- L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Agent visiteur :

Nom : D'ORAZIO Agent n° : 5834 Date : 17/07/2020

Annexe(s) : Plan(s) de position : 6 Schéma(s) unifilaire(s) : 4

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à l'installation.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le

17/07/2020

par le même organisme agréé (*)

Pour le Directeur Général : Signature

